

## LE SYSTÈME MÉTRIQUE

Cet ensemble d'unité de mesure a été conçu en France, par les novateurs de la Révolution de 1789, et ce ne fut pas l'une des moins grandes idées semées par ces réformateurs.

Il est basé sur les dimensions du globe terrestre : on a pris comme unité fondamentale, sous le nom de mètre, la dix-millionième partie du quart de méridien. Repoussé d'abord à cause de ses origines révolutionnaires, il tend de plus en plus à s'universaliser. Il sert pour les communications internationales entre savants. Les pays qui l'emploient pour les poids et mesures de toutes sortes sont : l'île Maurice, la République Argentine, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, La Bolivie, le Brésil, les Etats-Unis de la Colombie, Costa-Rica, le Guatemala, le Honduras, Nicaragua, Salvador, les Etats libres du Congo, l'Equateur, la France, l'Egypte, l'Empire d'Allemagne, la Grèce, l'Italie, Mexico, les Pays-Bas, la Norvège, les Iles Philippines, la Serbie, l'Espagne, la Suisse, la Turquie, l'Uruguay et le Venezuela.

Nous l'avons déjà pour la monnaie au Canada, sous la forme décimale des piastres et cents. Pour les poids et mesures, il est d'usage légal en Angleterre, aux Etats-Unis et au Canada. De fait, le mètre est couramment employé pour les calculs de précision, et tout ingénieur civil est muni du mètre-verge.

Il peut être intéressant pour nos lecteurs de savoir quand le système métrique a été ainsi rendu facultatif au Canada. Cela date déjà d'assez loin ; voici le texte du statut qui légalise le mètre :

(42 VICT. CH. 6., ART. 22)

“ Lorsque les poids ou mesures exprimées ou mentionnées dans un contrat ou une convention seront des poids ou mesures du système métrique, ou lorsque des décimales des poids ou mesures du Canada, métriques ou autres, seront employées dans un contrat ou une convention, ce contrat ou cette convention ne sera pas nul pour cela et ne pourra pas donner lieu à des objections.”

## La BANQUE NATIONALE

VENDREDI, le 1er MAI prochain et après, cette Banque paiera à ses actionnaires un DIVIDENDE DE DEUX POUR CENT sur son capital pour le semestre finissant le 30 avril prochain.

Le livre des transports d'actions sera fermé depuis le 16 au 30 avril prochain inclusivement.

L'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu au bureau de la Banque, Basse-Ville, MERCREDI, le 20 MAI, à 3 hrs. p.m.

Les procurations pour voter devront, pour être valides, être déposées à la Banque cinq jours francs avant celui de l'assemblée, c'est-à-dire avant 3 h. p.m. mercredi le 13 mai prochain (jeudi le 14 mai étant fête légale).

Par ordre du Bureau de Direction.

G. CREBASSA,

Québec, 27 mars 1896.

Gérant-Général.

## A TRAVERS QUEBEC

## SAVONNERIE T. BLOUIN &amp; FILS

Nous demandons au lecteur la permission de le transporter tant bien que mal sur les confins de la ville, dans un endroit écarté et presque désert où le seul vestige de civilisation qui paraisse à travers la neige est une construction aux formes d'usine qui a elle-même l'air d'être toute surprise de se trouver là.

Nous sommes sur la rive du St Charles, sur une des péninsules étranges formées par les méandres plus que capricieux de cette rivière.

C'est là, dans d'excellentes conditions de commodité, de propreté et d'hygiène, — puisque l'eau l'entoure de trois côtés et que l'endroit est tout-à-fait isolé, — que M. T. Blouin, un des hommes les plus remuants de Québec soit dit en passant, fabrique les savons de buanderie qui ont déjà porté son nom jusque dans les provinces voisines.

L'établissement a toute une histoire. Ce fut d'abord là le premier abattoir organisé de Québec. Dans un temps où l'on ne parlait qu'abattoirs et exportation de viande, M. Blouin, au lieu de perdre son temps à disputer, s'empara de l'idée et chercha à l'appliquer en petit, à ses risques et périls. Il dépensa une dizaine de mille piastres en frais d'installation, qu'on y voit encore : neuf suspensions roulantes d'abattage avec échaudoirs, glacière artificielle, etc., installation d'une capacité cinq fois plus forte que la consommation de viande de la ville, qui est d'environ 250 têtes de bétail par semaine.

Un abattoir public, où le sang était recueilli au lieu de couler dans les ruisseaux et d'empester la ville, eût dû recevoir une prime d'encouragement. A Québec, on n'est guère prime sur les primes ; on créa tant de misères à l'entrepreneur propriétaire qu'il dut abandonner la partie.

Depuis, l'immense terrain vague qu'il avait choisi pour son installation parce qu'il se trouvait hors des limites de la ville, a été annexé, et M. Blouin, difficile à déconcerter, en a été quitte pour faire de nouvelles dépenses d'agrandissement afin d'y transporter une savonnerie qu'il possédait sur la rue St-Ours.

Il faut dire que cette dernière industrie a pris de l'élan dans son nouveau local.

Le savon, tout le monde le sait, est une combinaison de matières grasses et alcalines propre à former une émulsion éminemment détersive, tout en évitant l'action destructive des alcalis purs. L'opération est simple à première vue, mais demande tout de même une rare habileté. Marseilles garde encore la palme pour

ses savons, après se l'être vu enlever autrefois par Venise et Savone, bien que le savon fût connu de haute antiquité et qu'on ait retrouvé les vestiges d'une savonnerie dans les ruines même de l'ancien Rome. On a écrit des volumes sur les différentes opérations de cette industrie, dont les principales sont l'empilage, le relargage et la cuite. Chez M. Blouin, nous avons trouvé l'application des bonnes méthodes, avec peut-être quelque chose de mieux. en ce sens que son système de feu unique, desservant toutes les cuves au moyen de serpentins de vapeur, offre une amélioration notable sur les installations à feux multiples décrites dans les traités spéciaux. On peut ainsi régler la chaleur, diriger les cuissons à volonté ; la délicate opération du refroidissement se fait dans les meilleures conditions par la substitution de l'eau froide à la vapeur dans les serpentins.

Les principales matières employées ici sont le suif pur, la soude (un excellent carbonate importé d'Angleterre), l'huile de palme et de coco. L'usine consomme 5000 à 6000 lbs. de suif par semaine, offrant ainsi un excellent marché aux bouchers.

La pleine capacité de production de la manufacture peut aller aisément à 25,000 lbs. de savon par semaine. M. Blouin père et fils s'en tiennent aux savons de buanderie, parfumés ou inodores, dont ils fabriquent dix marques diverses, toutes très demandées dans le commerce. Parmi les différents appareils, nous remarquons deux grandes chaudières, l'une au procédé froid, d'une capacité de 9000 lbs., l'autre au procédé bouilli, d'une contenance de 5000 lbs. ; ainsi qu'un "crushing-machine" (maixeur), qui finit en très peu de temps 2000 lbs. de savon à la fois.

M. T. Blouin est aussi l'inventeur d'une ingénieuse boîte à couvercle étanche pour distribuer dans le commerce la soude caustique, qui demande à être manipulée avec attention et surtout à échapper au contact de l'air.

Nous quittons cette fourmière animée et intéressante en félicitant les patrons d'avoir su, par leur travail et leur persévérance, édifier en huit ou neuf ans une industrie aussi prospère.

T. BLOUIN & CIE

EPICIERS EN GROS

Le propriétaire de l'établissement que nous venons de décrire formait il y a quelques semaines, une société avec son homonyme et parent, M. H. Blouin, pour établir un commerce rue St-Paul.

La nouvelle maison sert d'abord de dépôt général aux produits de la savon-

ME  
Téléph

V  
G

toute noi  
pour  
voir  
merv  
le plus bi  
et H  
nous  
ment  
tant.  
nous avon  
de Qu  
New

HU

The

communication  
à être adressée